

Le Comité de la Loire et le CBR (Roanne) sont heureux de vous inviter à la :

2ème ETAPE du TIDJ zone B

**SIMPLE homme et dame**

**Le dimanche 6 mars 2022**

**de 8h30 à 18h00**

Au gymnase CARNOT 38 Rue Elisée Reclus, 42300 ROANNE

Cette compétition s’adresse aux poussins (1 et 2), benjamins (1 et 2) et minimes (1 et 2) des départements du :

**03 ; 15 ; 42 ; 43 et 63**

Il n’y a pas de classement minimum requis pour participer.

**Mais un joueur membre du top 8 régional (cf. top 100 au jour du tirage au sort) de son année d’âge n’est pas autorisé à participer au TIDJ.**

Les surclassements sont possibles après concertation des responsables techniques de chaque zone.

**----------------------------------Inscriptions----------------------------------**

Le championnat est limité à **80 inscrits.**

En cas de surnombre seuls les meilleurs joueurs (CPPH) seront retenus.

Les tableaux seront répartis par année de naissance entre 4 (minimum) et 8 joueurs (maximum)

Tarif d’inscription : **5 € par joueur**.

L’inscription se fait directement via Badnet (<https://v5.badnet.org/tournoi/public/informations?eventid=14124>) ou par la fiche d'inscription jointe avant **le jeudi 24 février 2022 à 23h**. Aucun paiement en ligne, pour les clubs du 42 une facture sera envoyée aux clubs, pour les autres départements paiement sur place le jour du tournoi.

**Référente inscriptions : Raphaëlle VIAL :** [**inscriptionstidjcbr@gmail.com**](mailto:inscriptionstidjcbr@gmail.com) **07 51 66 18 53**

**----------------------------------Accueil----------------------------------**

**Une buvette bien garnie sera à votre disposition.**

**Règlement particulier de l’ETAPE 2 du TIDJ zone B**

**Dimanche 6 mars 2022**

ROANNE

1. Le juge arbitre principal du tournoi sera Fabien DENIS.
2. La référente GEO sera Raphaëlle VIAL.
3. L’organisateur de la compétition est le Club de Badminton de Roanne.
4. Le tournoi est déclaré sous le numéro :
5. La compétition a lieu au gymnase CARNOT à ROANNE (42).
6. Les règles du jeu en vigueur sont celles éditées par la FFBAD.
7. Le logiciel BADNET sera utilisé pour la gestion du tournoi.
8. La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses Poussins 1 et 2 ; Benjamins 1 et 2 ; Minimes 1 et 2.
9. Les joueurs seront pris au CPPH du jeudi 24 février 2022.
10. Les matchs se joueront en poules puis en élimination directe ou en poule unique.
11. Les tableaux seront constitués de 4 à 8 joueurs au CPPH de façon la plus homogène possible.
12. La date limite des inscriptions est fixée au **jeudi 24 février 2022 à 23h**.
13. Le tirage au sort aura lieu le **vendredi 25 février 2022**.
14. Le montant des engagements est de : **5 euros par joueur**.
15. En cas de forfait, aucun remboursement ne sera effectué après la constitution des tableaux. Le joueur devra justifier son absence à l’adresse suivante [sophie.bluy@badminton-aura.org](mailto:sophie.bluy@badminton-aura.org).
16. Les volants officiels seront les Adidas FS6.
17. En cas de litige sur le choix des volants, les joueurs devront utiliser les volants officiels du championnat, proposés sur place par le comité départemental. Les volants sont à la charge des joueurs.
18. Les matchs de poules et d’élimination directe se dérouleront en auto-arbitrage ; en cas de problème et/ou à la demande des joueurs, une personne faisant office d'arbitre pourra être désignée.
19. Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes (temps entre la fin du match précédent et l’engagement du suivant). Ce temps pourra être réduit avec l’accord des intéressés.
20. Le temps d’échauffement est de 3 minutes à partir du moment de l’annonce du match. Ce temps comprend le temps de test des volants.
21. Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l’appel de son match sera déclaré forfait.
22. Tout joueur désirant s’absenter de la salle doit en avertir la table de marque et le Juge Arbitre sous peine d’être disqualifié à l’appel de son match.
23. Seul un représentant du club est autorisé à poser une réclamation à la table de marque.
24. Un joueur mineur devra être accompagné par un adulte.
25. Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, d’accident ou d’incident.
26. Le règlement fédéral sera appliqué pour tous les points non cités ci-dessus

**Le comité d’organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement pour le bon déroulement de la compétition.**

**Fabien DENIS** Juge arbitre principal **Raphaëlle VIAL** GEO

Une image contenant texte

Description générée automatiquementUne image contenant texte

Description générée automatiquement